

## Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 28 mars 2023

N° 011-2023

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 11

Procurations : 4

Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

23 janvier 2023,

Affichée et mise en ligne :

le 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mrs KOCIUBA, CAPITAINE D, DENIS, LEJEUNE, GOURNET, STIENNE

Mmes DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B., JACOB, SIMON

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mme EMON

Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absente excusée : Mme POUPONNEAU

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mme EMON.

Le procès-verbal du 30 janvier 2023 est approuvé.

Objet : Attribution des subventions aux associations et divers - année 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2023 et sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunies les 8 et 22 mars 2023,

Après en avoir délibéré individuellement pour chacune des associations et organismes, et à l'unanimité pour chaque vote :

**DÉCIDE** l'attribution des subventions accordées aux diverses associations et organismes, suivant l'état ci-dessous :

Ces dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget primitif 2023.

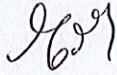
**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour verser les subventions désignées ci-dessous.

|                       |      |           |
|-----------------------|------|-----------|
| Visiteurs malades     | 50€  | POUR : 15 |
| Restaurants du cœur   | 100€ | POUR : 15 |
| La croix rouge        | 100€ | POUR : 15 |
| Les patounes de pacha | 50€  | POUR : 15 |

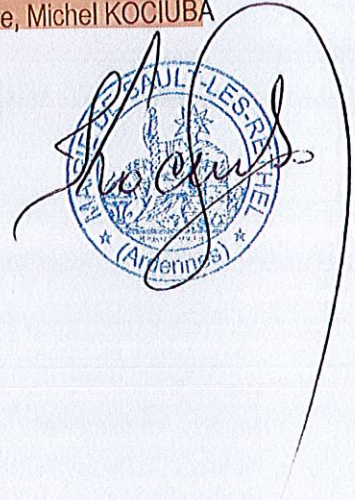
Mesdames SIMON et JACOB faisant partie du Conseil d'administration du collège Valière de SAULT LES RETHEL, elles ne peuvent prendre part ni au débat, ni au vote de la subvention du voyage scolaire. Le quorum n'étant plus atteint après leur retrait, la subvention au collège est reportée à une séance ultérieure.

10 000€ sont attribués au CCAS au 657362 du BP2023.

La secrétaire de séance,



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 30 mars 2023  
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le 30 mars 2023  
de la publication le 30 mars 2023  
Mise en ligne sur le site internet le 30 mars 2023